



L'ÉCHO

de Saint-Jean-Saint-Nicolas

BULLETIN N° 18
ANNÉE 2022



LA PATINOIRE
FÉVRIER 2023



ÉDITO

Texte à venir



SOMMAIRE

Édito	01
Des nouveautés, des infos	02
Urbanisme	03
Travaux réalisés en 2022	04
Études & travaux à venir	07
Vie locale • Échos du commerce	08
Vie locale & Associations	10
Vie locale	15
Culture & Animations	16
Des projets importants	18
La communauté de communes du Champsaur Valgaudemar	19
Infos pratiques	20

Rodolphe PAPET
Maire de Saint-Jean-Saint-Nicolas



ACTU

LA MAIRIE BIENTÔT ÉQUIPÉE d'un dispositif de recueil pour les demandes de cartes nationales d'identité et passeports

Afin de réduire les délais pour l'obtention d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport, l'État a décidé d'accroître le nombre de communes équipées d'un dispositif de recueil (DR) des demandes. Ainsi, vous pourrez prochainement effectuer vos démarches à la mairie de St-Jean-St-Nicolas. Toutes les informations nécessaires seront communiquées sur notre site internet.

RACCORDEMENT DE LA SIRÈNE au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)

La commune dispose d'une sirène, située à côté du 1000 club, servant autrefois d'alerte au service d'incendie et de secours, mais qui n'est plus utilisée aujourd'hui. Cette sirène a été retenue par la Direction Générale de la Sécurité Civile et Gestion des Crises (DGSCGC) afin d'être raccordée au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) dans le but d'alerter au plus tôt la population d'un risque menaçant sa sécurité. Le raccordement de la sirène au SAIP permet en effet son déclenchement à distance par la Préfecture, le Ministre de l'intérieur, le Ministre de la défense, mais aussi, sur demande du Maire, dès lors qu'un danger avéré nécessitera l'alerte de la population pour mise à l'abri. Il s'agit donc d'un outil important en cas de mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde. Comme autrefois où elle était utilisée par le SDIS, la sirène sonnera trois fois, tous les premiers mercredis du mois, à midi et quart, afin, de tester son fonctionnement. En cas d'alerte, elle retentira six fois.

Le point sur la patinoire

Au début du mois de septembre 2022, notre fournisseur d'électricité nous alertait sur une hausse vertigineuse des tarifs pour le renouvellement du marché de fourniture d'énergie de la patinoire. Cette hausse, qui pouvait alors atteindre près de 500 %, risquait d'entraîner un déficit d'exploitation de la patinoire de près de 85 000 €, alors que ce déficit était de plus ou moins 25 000 € les années précédentes, ce qui devenait totalement insoutenable pour les finances communales. Après avoir attendu quelques semaines pour connaître, dans un contexte de crise énergétique exacerbée, le détail des dispositifs d'aide de l'État (auxquels la commune n'était finalement que très peu éligible), le Conseil Municipal devait envisager, la mort dans l'âme, de suspendre l'exploitation de la patinoire pour la saison 2022/2023, en se donnant pour objectif de trouver des solutions techniques satisfaisantes pour les années suivantes. Cependant, suite à la mobilisation financière conséquente de commerçants, artisans et donateurs divers (qui ont réuni 19 150 €) et avec la mise en place de panneaux publicitaires, une augmentation des tarifs, un changement profond des modalités de gestion (recours au bénévolat et arrêt de la production de froid tout le mois de janvier), le conseil municipal a finalement pu s'engager pour une ouverture de la patinoire au 10 décembre. L'exploitation s'est terminée le 4 mars, à la fin de la dernière zone des vacances scolaires. Il est encore trop tôt pour tirer tous les enseignements de cette saison particulière et en connaître précisément le résultat économique. Mais l'équipe municipale se donnera les moyens d'en tirer, au plus tôt, toutes les leçons pour l'avenir de cet équipement, auquel nous sommes tous attachés, en associant à sa réflexion les bénévoles, les donateurs engagés et tous les habitants qui le souhaitent. Nous remercions chaleureusement, d'ores et déjà, tous les donateurs et les bénévoles mobilisés cet hiver et nous ne manquerons pas de vous tenir informés des développements ultérieurs.



État civil

BILAN 2022

Naissances **9**

Mariages **3**

PACS **5**

Décès **20**
dont 13 personnes nées ou domiciliées sur la commune

ELLES NOUS ONT QUITTÉES

MONIQUE FOUBERT



Nous avons appris avec beaucoup de tristesse, le décès de Monique Foubert, le 12 décembre, à l'âge de 92 ans. Avec son mari, Jean, ils avaient quitté la région parisienne pour s'installer à Chabottes, en 1986.

Très dynamique et tournée vers les autres, Monique s'est investie dans l'association du Musée du Moulin et de l'École d'Autrefois dont elle a été la présidente pendant douze ans. Elle pratiquait encore à son âge le yoga, la gym et la marche nordique. Avec Jean, Monique ne manquait aucune occasion de venir depuis Gap où ils s'étaient installés depuis six ans, voir leurs amis champsaurins. Sa dernière volonté a été de donner son corps à la faculté de médecine de Grenoble.



MARIE LONÉP, NOTRE CENTENAIRE

Marie Espitallier a vu le jour le 17 novembre 1922, à Montorcier, hameau de la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas. Elle épouse

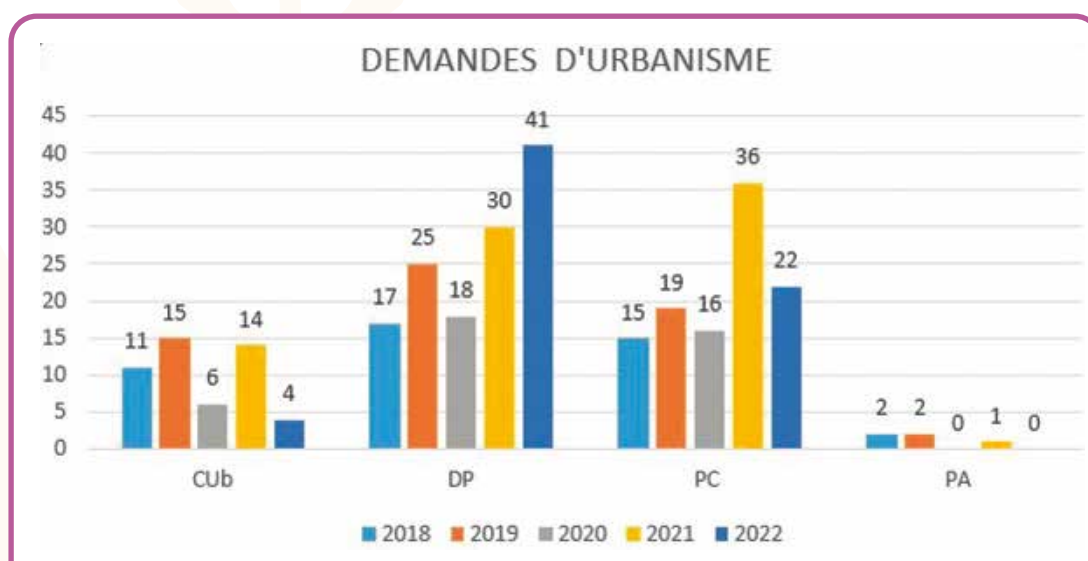
Roger Lonép, le 14 février 1953. De cette union naîtra en 1956, une fille, Anne-Marie, l'épouse de Gérard Marletta, décédée en 2021. Marie Lonép a travaillé à la boulangerie Villard et au centre de vacances de la ville de Sète, son époux tenant la menuiserie située dans l'actuel local du restaurant de l'Hysope. Depuis plusieurs années, Marie Lonép a intégré l'EHPAD Coallia Bonnedonne, en raison de son état de santé. Notre centenaire a fêté son anniversaire avec un beau gâteau, un bouquet de fleurs, en présence de son gendre, de Rodolphe Papet le maire, du personnel de Coallia Bonnedonne et des résidents. Marie Lonép nous a quittés le 17 février.



Urbanisme

RÉCAPITULATIF DES DEMANDES D'URBANISME 2022

CU b Certificat d'urbanisme	4	Transformation habitat existant - Maison individuelle Division foncière
DP Déclaration préalable	41	Transformation habitat existant - Agrandissement Division parcellaire
PC Permis de construire	22	Maison individuelle - Agrandissement - Hangar agricole Modification bâtiment
PA Permis d'aménager	0	Lotissement



Finances

LES CHIFFRES-CLÉS DU BUDGET COMMUNAL 2022

262 € › C'est le montant de la dette par habitant en 2021. Ce montant par habitant est inférieur à la moyenne constatée dans les communes de la même strate à l'échelle nationale (soit 715 € / habitant).

331 545 € › Ce montant correspond à l'épargne nette de la commune en 2021 : il conditionne la capacité d'investissement de la collectivité.

49,89 % › Il s'agit du taux de référence 2022 pour la Taxe Foncière (TFB). Les élus ont fait le choix de ne pas augmenter la part communale sur la taxe foncière en 2022.

4 029 784,49 € › Voilà le montant total du budget 2022, réparti de façon équilibré entre dépenses et recettes d'investissement et dépenses et recettes de fonctionnement.

368 758 € › C'est le montant total des investissements consacrés à l'entretien, à la valorisation et à l'embellissement du patrimoine communal.

23,80 % › C'est le montant de la part des dotations de l'État dans les recettes de fonctionnement. La Commune exploite toutes les possibilités de financement extérieur. En effet, le Département, la Région et l'Europe peuvent participer au financement des projets locaux sous forme de subventions.

53,83 % › C'est la part des recettes propres à la commune, issues du produit de ses services et des impôts locaux. Pour le reste la commune dépend des dotations de l'État.

118 574 € › Ce chiffre correspond à la part des dépenses 2022 dédiées à l'enfance (entretien de l'école élémentaire et son fonctionnement, périscolaire et restauration scolaire).

200 891 € › Ce chiffre correspond à la part des dépenses 2022 dédiées à l'animation de la vie locale (médiathèque, patinoire, et animations diverses), à l'entretien des infrastructures sportives et au financement des associations.

202 724 € › C'est la somme consacrée à l'entretien des 30 km de voirie communale (goudronnage, marquage routier, remplacement des panneaux de signalisation, entretien du matériel de déneigement).

✿ Travaux réalisés en 2022

➤ LA VENELLE DE L'ESTRIPA

UN PEU D'HISTOIRE : Nous sommes dans l'arrière-cour de la propriété Templier. Un haut lieu de l'histoire du village, à l'époque de l'hôtel Templier et de la boîte de nuit, le Kilt et par la suite, de la colonie de la ville de Sète. Enfin, les deux bâtiments ont été vendus à la découpe, opération qui a permis à plusieurs jeunes du village d'investir et de se loger.



✿ Inauguration de la venelle de l'Estripa

Ce n'est qu'en 2007 que la commune devient, dans le cadre d'un règlement d'une succession, propriétaire d'un terrain dans ce quartier de l'Estripa, entre la rue de la Tournée et le canal éponyme. Le maire de l'époque, Jean-Pierre Eyraud, a signé alors une convention pour organiser l'espace de circulation entre les deux propriétés, le Kilt, le Guidou et la propriété Patry.

En 2010, lorsque la rue de la Tournée a été réalisée, nous avons concrétisé un cheminement piéton, reliant les deux rues. Puis en 2019, la commune a pu faire l'acquisition de la parcelle située à l'arrière de la propriété Patry. En 2020, le reste de la propriété de madame Patry, a été acheté par des particuliers pour la construction de commerces. C'est à ce moment là que nous avons pu envisager la réalisation de la venelle.

Alors qu'est-ce qu'une venelle ? C'est une voie partagée entre les véhicules et les piétons, une voie économe ! Une voie suffisamment large pour laisser passer les véhicules mais étroite pour en dissuader son utilisation et surtout la vitesse. Elle est en sens unique. L'idée étant de relier le parking du Moulin à cette partie du village, à pied. L'objectif stratégique sur le long terme, c'est le développement de l'urbanisme dans cette partie du village, où tous les commerces et services sont accessibles en quelques mètres à pied.

Certains d'entre vous doivent se poser la question de la signification de ce nom : « Estripa ». Autrefois, on « estripait » (écrasait) les osiers qui poussaient abondamment au bord de la Tournée, pour tresser des paniers.

Concernant la construction, nous avons confié la maîtrise d'œuvre au bureau d'études AEV, représenté par Denis Gosselin, les travaux étant réalisés par les entreprises : SATP, Routière du midi, Etec et le cabinet Sala/Lecompte, géomètre, pour un coût global : 93 720 € HT . Ces travaux

ont été financés à hauteur de : 30 % (État), 30 % (Région PACA, FRAT) et 40 % autofinancement communal.

Enfin, nous devons remercier les propriétaires riverains d'avoir compris l'intérêt de cette venelle et les deux propriétaires, la miellerie Zana et la brasserie Walpine qui ont cédé gratuitement à la commune une bande de 2 mètres de largeur pour sa réalisation.

➤ LA REQUALIFICATION DE LA MAISON DE LA VALLÉE

Après les premières réflexions menées en 2015, le projet de réaménagement de la Maison de la Vallée a connu plusieurs épisodes engendrant des retards : que ce soit pour la consultation en vue de retenir un architecte (SOLEA) ou des consultations pour trouver des entreprises.

Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu en 2021, avec les élus et l'architecte. Le chantier devait ouvrir initialement en février 2022, après d'ultimes ajustements et la recherche des dernières entreprises, il a démarré le 13 juin 2022 et verra son aboutissement au printemps 2023.

La mise en place d'une véranda, côté Drac, permettra la liaison entre la salle Jean-Paul Reynier et la celle de réunion. Un porche devant l'entrée principale protégera les usagers des intempéries.

L'installation de gradins amovibles avec 63 places assises et la modification de la mezzanine, ainsi que de nouvelles installations audiovisuelles amélioreront la polyvalence de la grande salle.



✿ Les gradins en cours de montage



✿ Les gradins dépliés sans les fauteuils

➤ TRAVAUX DANS L'ÉGLISE DE SAINT-JEAN



Le problème des remontées d'humidité sur le bas des murs de l'église était compliqué à résoudre. La solution choisie a consisté à faire un doublage en fermacel, avec des grilles de ventilation en haut et en bas du doublage, de façon à isoler la peinture et permettre à l'humidité de s'évacuer.



Des travaux dans l'église Saint-Jean

Ce travail a été réalisé par le personnel communal au mois de février.

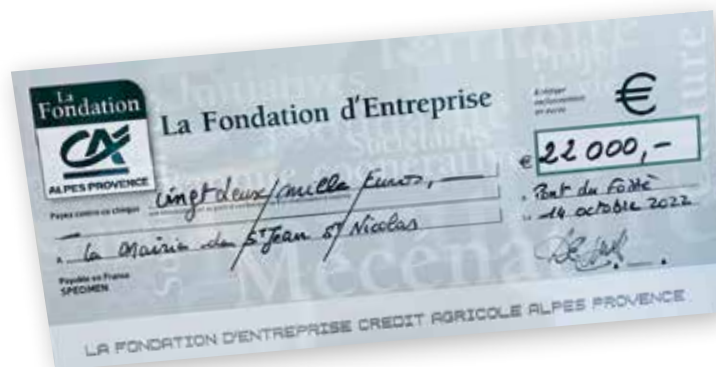
Pour un coût de matériel de environ 3000 €.

➤ FONDATION DU CRÉDIT AGRICOLE UN CHÈQUE DE 22 000 € POUR LA MAISON DE LA VALLÉE

Le vendredi 14 octobre, les élus ont accueilli la délégation composée d'Éric Barraud, délégué de la caisse régionale, de James Julien, directeur de la caisse Sud Hautes-Alpes, de Denis Eyraud, président de la caisse Champsaur-

Valgaudemar, d'Agnès Clark, la vice-présidente et de Christian Givaudan, le directeur.

Cette délégation est venue remettre un chèque de 22 000 euros de la Fondation Crédit Agricole pour participer aux travaux d'envergure, en train d'être exécutés à la Maison de la Vallée : « Des travaux d'accessibilité et de mise aux normes, de modernisation et d'aménagement de confort pour cette maison qui sert de salle polyvalente et qui a plus de 30 ans ».



La Fondation a été créée par la banque Crédit Agricole, pour accompagner les opérations visant à promouvoir la solidarité, le patrimoine, la culture et le développement local. La Fondation soutient l'économie des territoires, à hauteur de 800 000 euros, en moyenne, par an, sans distinction, il n'y a pas de petits territoires, tous sont accompagnés.

« Aux yeux de la municipalité, ce chèque a de l'importance, il est le symbole de l'ancrage du Crédit agricole sur la commune et de notre partenariat ».

➤ UN LOGEMENT DU PRESBYTÈRE MIS À DISPOSITION

Le bâtiment du presbytère comporte deux logements dont un occupé par l'abbé Bienvenu.

L'autre appartement servait il y a plusieurs années, pour l'enseignement du catéchisme, mais depuis les enfants étaient accueillis dans une salle communale.

Des travaux de remise en état, de nettoyage étaient nécessaires. Les élus avaient décidé de mettre ce logement « T2 » à disposition d'une famille ukrainienne.

Avec l'aide des bonnes volontés de Danièle et Francis Broux, de quelques élus et des membres des services techniques ces lieux ont été vidés puis nettoyés de fond en comble. L'entreprise ND Services 05, est intervenue pour poser des panneaux de contreplaqué sur les murs du rez-de-chaussée.

Il a été fait appel à la générosité des uns et des autres pour équiper et meubler ce logis (meubles anciens, frigo, cuisinière, lave-linge et vaisselle).

Dès que tout a été prêt, un jeune couple est venu visiter l'appartement et dire combien ils étaient heureux de retrouver un peu d'intimité et de sérénité. Isabelle de Colombel a servi de traductrice en anglais. Depuis, tous les deux ont trouvé du travail.

Merci à la paroisse et au Père Bienvenu d'avoir facilité l'accueil d'Aram et Anna.

✿ Travaux réalisés en 2022

> VOIRIE COMMUNALE

L'hiver 2022 a été rude et n'a pas épargné le revêtement de nos routes. De plus, il est nécessaire de rénover régulièrement les organes de la voirie (fossés, grilles pluviales, etc.).



✿ Une grille neuve sur la route de Montorcier

Le devis initial pour l'ensemble des travaux s'élevait à 258 035 € TTC, ce qui nous a contraints à prioriser les interventions et de ne retenir qu'un montant de 119 371 € TTC, pour les travaux cités ci-dessous :

- les emplois partiels pour boucher les « nids de poule » pour un montant de 27 319 € TTC ;
- la reprise complète de la route de Serre Mouret à Chabottonnes pour 55 497€ TTC ;
- le remplacement de 3 grilles pluviales traversantes sur les routes de Pinarien (Chabottonnes), des Eustachys et de Montorcier pour un montant de 17 064 € HT ;
- la mise en place d'une bordure pour canaliser les eaux de la voirie, rue de la Tournée au carrefour de la route de St-Jean, le changement d'une grille avaloir devant la maison de la vallée, pour un montant de 15 693 € TTC.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Routière du Midi, dans le cadre du marché à bon de commande signé pour 3 ans.

De plus, un chemin a été empierré à Saint-Nicolas, pour un montant de 3798 € TTC, travaux réalisés par l'entreprise SATP.

> L'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune remonte à 2013. À cette date la coupure était de 23h à 5h dans les différents hameaux et de 23h30 à 5h pour le

bourg centre de Pont-du-Fossé en hiver (Bulletin N°11 de l'hiver 2014).

En 2020 l'heure de l'extinction (Bulletin N°16 2019/2020) a été réduite avec des horaires de 22h30 à 5h30 pour les hameaux et 23h à 5h30 pour la traversée de Pont-du-Fossé.

Après 2 ans de fonctionnement avec ces horaires, il en résulte qu'à l'intersaison la durée d'éclairage lors de l'enclenchement du matin étant réduite par rapport au lever du jour, le matériel en souffrait pour une réduction de la consommation électrique peu significative.

Pour continuer la politique au niveau de l'environnement en respectant le matériel et en agissant aussi sur la consommation électrique le conseil municipal a voté de nouveaux horaires qui sont les suivants :

- pour les hameaux : de 22h à 6h toute l'année ;
- pour la traversée de Pont-du-Fossé : de 23h à 6h du 16 septembre au 14 juin et de 24h à 6h du 15 juin au 15 septembre. Lors de certaines manifestations en été, l'extinction peut être modifiée.

> DES PASSERELLES DE LA BASE DE LOISIRS DU CHATELARD REMISES EN ÉTAT

En mai 2022, avant la mise en place de la nouvelle exposition photographique « Grand format » Pascal Dimitriadès des services techniques a rénové 4 passerelles sur le sentier entre l'aire de camping-car et la grande clairière.



✿ Une des passerelle



Études & travaux à venir

LA COUR DE L'ÉCOLE : DES TRAVAUX À DOUBLE INTÉRÊT

Un enfant passe 120 heures en moyenne chaque année dans la cour de son école. Soit près de 15 % de son temps scolaire. Ce temps peut monter à plus de 440 heures par an s'il mange à la cantine et va toute la semaine à la garderie, par exemple.

D'une superficie de 1000 m², notre cour de récréation est aujourd'hui totalement revêtue d'un enrobé imperméable, qui constitue une source de chaleur importante à la belle saison. Cela entraîne des conditions très inconfortables pour les activités sportives et récréatives des enfants, conditions qui vont encore se dégrader avec le dérèglement climatique. De plus, ce revêtement, réalisé au début des années 2000, est en fin de vie et considérablement dégradé. Il présente de nombreuses et profondes fissures occasionnant des chutes sur un sol dur et blessant.

Le seul aménagement dans la cour consiste en quatre bancs inadaptés à la morphologie des enfants et trois petits arbres, implantés en limite de parcelle et apportant un ombrage insuffisant pour protéger la cour et les bâtiments du soleil, et donc de la « surchauffe ».

En lien avec les enseignants et les parents d'élèves, la municipalité a donc souhaité rénover cette cour tristement fonctionnelle.

Nous avons saisi l'opportunité d'un appel à projets « Sauvons l'eau » lancé par l'Agence de l'Eau - Rhône - Médi-

terrannée - Corse, pour engager une vaste réflexion sur le réaménagement de la cour associant les enfants de l'école, les enseignants, les parents d'élèves et les élus.

Ce travail, piloté par l'atelier Azimut et le bureau d'ingénierie MG Concept, visait à analyser les usages, les besoins et les envies de chaque catégorie d'utilisateur de la cour, puis de proposer, par groupe et sur maquette, un modèle d'aménagement.

C'est ainsi qu'est né le projet qui vous est présenté ci-contre, qui a été retenu après un vote des enfants.

Il répond tout d'abord à un appel à projet de l'Agence de l'Eau qui vise à déconnecter les 1000 m² de la cour, du réseau d'eau pluvial afin de limiter l'alimentation du Drac en cas fortes pluies et d'agir sur l'intensité des crues.

Par ailleurs cet aménagement va permettre de :

- rendre la cour plus agréable à vivre, plus ombragée, en permettant de mieux réguler les températures et l'ensoleillement dans et hors des bâtiments ;
- proposer aux enfants un espace ludique de qualité, où chacun trouve un espace adapté à son envie et son activité du moment, en toute sécurité ;
- créer des espaces pédagogiques supplémentaires, permettant d'organiser des activités autour de l'étude de l'environnement et de la biodiversité.

Cette nouvelle cour présentera donc un aspect plus naturel, avec des revêtements de sol plus variés, plus sains et mieux adaptés aux enfants. Les espaces seront multiples, permettant les jeux sportifs comme les activités calmes.

Le coût total de l'opération est estimé à 384 000 €, financé à 80 % par la Région, l'État et l'Agence de l'Eau. Il reste 76 800 € d'autofinancement à la charge de la commune.

Les subventions ayant été attribuées, les consultations (marchés publics) devraient être lancées en mars prochain et un début de travaux prévu pour juillet 2023, avec une mise en service espérée pour la rentrée 2023.



La cour de l'école

CHEMINEMENTS PIÉTONS

Le bureau d'étude AEV a été retenu pour conduire ce projet. Les 3 portions envisagées (Le Diamant, St-Jean et Les Foulons) vont être phasées dans le temps. Les relevés topographiques des Foulons et du Diamant sont terminés. Les dessins des emprises nécessaires sont réalisés et nous avons commencé à contacter les différents propriétaires concernés. Le premier tronçon envisagé concerne le cheminement des Foulons. Les demandes de subventions seront faites en 2023 pour des travaux réalisés en 2024.

RÉSEAU EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

• TRAVAUX : Ils ont concerné cette année la réparation de 7 fuites, le changement de 2 bouches à clefs, la pose de 3 regards compteurs en limite de propriété et le remplacement d'une trentaine de compteurs individuels. Par ailleurs, 3 captages ont été débroussaillés conformément au règlement sanitaire.

• MODERNISATION DES RÉSEAUX : Les études engagées en 2021 concernant la reprise des 300 m de conduite d'assainissement entre les Foulons et l'école, ainsi que la défense incendie à la Garenne sont terminées. Les demandes de subventions seront demandées en 2023 pour des travaux réalisés en 2024.

La construction du réservoir des Bonnets est encore à l'étude.

• SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT :

Commencé en 2022, il sera terminé en 2023.





• **FERMETURE D'UN COMMERCE : LE PASCAREL AU LIEU-DIT « LA GARENNE »**



Après 15 années de présence, Rébecca Anselme se voit obligée de « jeter l'éponge » et de fermer son restaurant « Le Pascarel ». Les propositions tarifaires concernant l'électricité sont devenues intenable (prix du kilowattheure multiplié par 22 !).

« Le Pascarel » était un rendez-vous apprécié où la clientèle fidèle passait de bons moments conviviaux. Malgré son émotion, Rébecca a proposé un dernier grand buffet pour tous ceux qui le voulaient le vendredi 16 décembre 2022 : « Il est hors de question de finir dans la tristesse ». Nous lui transmettons tous nos vœux de réussite pour la suite.

• **CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE À LA BOUCHERIE « LE GUEULETON »**



Sophie et David Roche tenaient la boucherie l'« Authentique » de Pont-du-Fossé depuis 12 ans. Ils ont décidé de cesser leur activité et de céder leur place à deux de leurs jeunes salariés, habitants du village depuis leur plus jeune âge. La boucherie a changé de nom, est devenue « Au Gueuleton » et a ouvert ses portes le 12 mai 2022. Depuis septembre 2022, Melvin Hugues a pris les rênes et est à la tête du commerce comme gérant, aidé d'un salarié, Franck Blanc. C'est donc une équipe jeune et dynamique qui propose, à la boucherie « Au Gueuleton », de la viande locale issue du circuit court ainsi que de nombreux produits faits « maison ». Bienvenue à eux et bonne route !

• **LA FABRIC MARY C TENDANCE**

La Fabric, installée depuis 2018 à Pont-du-Fossé, a récemment changé d'emplacement pour se rapprocher du cœur du village au 11 Grand Rue. Cet atelier-boutique offre désormais une nouvelle configuration chaleureuse et conviviale de ses locaux qui saura combler ses clients. Marie-Cécile y propose de nombreux produits variés pour tous les âges, allant des jeux d'éveil pour bébé aux accessoires de mode pour les femmes.

C'est également dans ce local que se trouve son atelier où elle confectionne bijoux et créations textiles qu'elle signe de sa marque Mary C Tendance. La FABRIC est l'endroit idéal pour faire plaisir à un proche, trouver le cadeau qui le fera sourire. Et si l'inspiration vous manque, vous pouvez sans hésitation compter sur les bons conseils avisés de Marie-Cécile.



• **LA WALPINE**

La brasserie Walpine célèbre son premier anniversaire depuis son installation dans la toute nouvelle venelle de l'Estripa. Heureux de faire découvrir la diversité de bières existantes, la brasserie a continué à innover afin d'élargir sa gamme avec de nouvelles bières éphémères : toujours ancrée dans une dynamique locale, biologique et fun ! Une employée, Elsa, a rejoint l'équipe des deux brasseurs passionnés. Les horaires d'ouverture se sont donc élargis. Une buvette de fin de journée ouvrira au début des beaux jours et des événements seront proposés dans une ambiance de guinguette. Des visites et dégustations seront organisées à la brasserie, afin de découvrir tout le processus brassicole : de l'orge du Champsaur à la buvette de la Walpine. La brasserie Walpine vous y attend nombreux !



• **LA CONFISERIE ALPINE**

Depuis l'agrandissement de ses ateliers côté Venelle de l'Estripa, il y a environ un an, gagnant ainsi de la place de stockage, Christophe ZANA a créé une petite unité de fabrication de biscuits et croquants. L'objectif de ce petit laboratoire est de fabriquer des biscuits en utilisant des produits des Hautes-Alpes (farine, lait, amandes, œufs, beurre, noix) et d'obtenir le label « Hautes-Alpes naturellement » que Christophe ZANA détient déjà pour certains miels.

• LA DISTILLERIE DU CHAMPSAUR

C'est en 2005, il y a 17 ans que Christine et Bernard REYNIER reprennent l'activité de Jean Pierre Gayral. Ils deviennent ainsi producteurs de jus d'argousier, de sève de bouleau et de jus de fruits. Ils élaborent également une gamme de cosmétiques à la sève de bouleau. C'est la gamme bien-être sous la marque GAYRAL-REYNIER.

En 2006, ils ont l'opportunité de reprendre la Distillerie Pons à l'Argentière-la-Bessée qui fabrique une liqueur de génépi avec un alambic datant du début du XX^e siècle. Ils développent la gamme de spiritueux et achètent un second alambic. La Distillerie du Champsaur est née.

En 2007, une boutique est ouverte dans le village de Pont-du-Fossé attenante aux ateliers de production.

Christine et Bernard emploient 3 personnes à temps plein et une personne en alternance. Au moment des récoltes ce sont 5 saisonniers qui viennent compléter l'équipe.

En 2022, la liqueur de Génépi des Alpes obtient une médaille de bronze au Concours Général Agricole du Salon de l'Agriculture. Cette récompense s'ajoute à celle déjà obtenue en 2016. Cette liqueur est également labellisée IGP Génépi des Alpes.

Les produits possèdent le label Agriculture Biologique et ils ont également la marque Esprit Parc National. Ils sont distribués sur l'ensemble du territoire national.

Les locaux qu'ils occupent actuellement sont chargés d'histoire. En effet dès 1896 l'arrière-grand-père de Bernard avait créé une auberge et un commerce de boissons. Son grand-père puis son père ont continué le commerce.

Depuis 127 ans, le commerce est une institution chez les Reynier.



• GOÛTE, EN QUELQUES MOTS



Nous sommes ravis de notre lancement et avons constaté avec joie le bel accueil de la population de la commune, mais aussi de la vallée.

Nous avons avancé sur le projet conserverie : ainsi notre gamme de charcuterie cuite fut la première à être mise en place au sein de notre boutique en juillet dernier, suivie par une 1^{re} gamme de plats préparés en milieu de cet hiver. Nous continuons sur cette lancée pour le développement produits, de nombreuses nouvelles fabrications issues de notre laboratoire prendront place au fil du temps au sein de la boutique.

L'espace traiteur frais, charcuterie, fromage, amène une fréquentation régulière en boutique.

Quelques prestations traiteurs pour des événements viennent nous permettre de travailler sur d'autres registres.

La fréquentation touristique, quant à elle, a été un succès et nous constatons également des retours positifs de ce côté-là.

Côté entreprise, la dynamique est là et nous envisageons, bien que cela ait déjà un peu débuté, la distribution de notre gamme de charcuterie cuite auprès d'établissements dans notre département.

Nous sommes l'équivalent de 4 temps-plein sur l'année, plus l'emploi saisonnier en haute fréquentation, tous pour l'instant établis dans notre vallée.

Désireux de transmettre et partager nos valeurs culinaires, un apprenti rejoindra l'effectif pour un CAP traiteur dès cet été. Nous en sommes ravis.

➤ DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Trois fois par an, les enseignants, les élus des parents d'élèves, les élus de la commission scolaire et le personnel de la communauté éducative se retrouvent lors du conseil d'école.

PLUSIEURS SUJETS SONT ÉVOQUÉS :

• **Les effectifs et la répartition par classe :** au 8 novembre, l'école comptait 133 élèves, répartis dans les 6 classes de notre école.

À noter que notre école accueille 9 enfants ukrainiens (effectif qui varie en fonction des arrivées et départs des familles). Les prévisions d'effectifs sont à la baisse et la crainte d'une fermeture de classe plane.

• **Les différentes activités sportives :** natation, ski de fond, patinage sans compter les activités physiques quotidiennes.

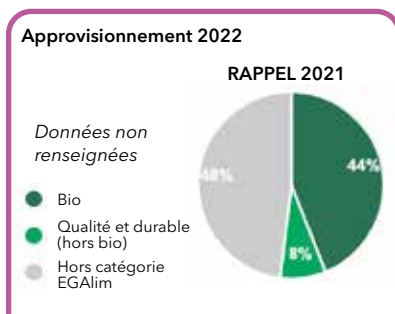
Dans le cadre d'un projet autour de la francophonie, la classe des plus grands échange avec des écoles du Québec, de Polynésie Française, de Belgique ou du Burkina Fasso.

Des élèves bénéficieront du projet Class Echecs et d'un intervenant pour la pratique des échecs. D'autres projets ont été évoqués dans le domaine artistique et culturel.

Lors du conseil municipal du jeudi 20 octobre, les élus ont voté la répartition des frais de fonctionnement de l'école, entre les communes dont les enfants sont originaires (6 viennent de Champoléon, 34 de Saint-Léger-les-Mélèzes, et 1 de Buissard).

Le coût par enfant s'élève à 947,56 € et ceci hors frais de fonctionnement de la cantine.

➤ LA CANTINE SCOLAIRE



Deux nouvelles lois, EGAlim et CLIMAT RESILIENCE concernant la restauration collective.

Dans le cadre de ces lois applicables au 1^{er} janvier 2022, un bilan statistique annuel de la mise en œuvre des obligations doit être fourni.

LES OBJECTIFS DE LA LOI EGALIM :

- Améliorer l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire ;
- Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;
- Permettre à chacun d'accéder à une alimentation saine, sûre et durable.

Ces objectifs se traduisent par des mesures phares pour la restauration collective :

- Des produits durables et de qualité dans les assiettes (50 % de produits durables dont 20 % de produits biologiques).
- Une diversification des sources de protéines et des menus végétariens ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- La substitution des plastiques.

Au cours de l'année 2022, un travail a été engagé par notre prestataire et les services du périscolaire de la mairie pour collecter les informations et renseigner la plateforme : ma-cantine.agricultures.gouv.fr. Cette plateforme est accessible à tous, afin de favoriser la transparence et l'information des convives.

Vous pouvez consulter cette plate-forme.

➤ L'ACCUEIL DE FAMILLES UKRAINIENNES

De nombreuses familles ukrainiennes, notamment des mères de familles avec leurs enfants ont fui leur pays en guerre.

Après de nombreux périple, un certain nombre d'entre elles a tout d'abord été accueillies au VVF de Saint-Léger. Au cours du mois de décembre, ces familles ont dû quitter cet hébergement : des travaux de réfection étaient prévus de longue date.

Le centre de vacances du Diamant étant vide, les propriétaires ont accepté de le louer à l'association « France Terre d'Asile » qui gère ces réfugiés. Ainsi, les enfants peuvent poursuivre leur scolarité dans notre école ou au collège ce qui est plus réconfortant pour eux.

Le marché de Noël et la patinoire ont été des lieux de rencontre possible entre les villageois et ces familles.

➤ LES JARDINS COMMUNAUX

Voilà deux ans que le projet des jardins communaux, familiaux s'est concrétisé et cette année 2022, les 14 parcelles mises en location ont toutes été attribuées. Voilà une belle réussite pour ce projet imaginé en 2011 ! (Une liste d'attente a été mise en place.)

Ce succès est certainement dû au fait que les jardins ont bien été aménagés par les services techniques de la commune à l'aide de barrières de séparation entre chaque parcelle et la pose d'une cabane à outils individuelle.

Sans nul doute, la période de confinement a suscité le besoin de se retrouver en extérieur. De plus, l'inflation a motivé les demandeurs à travailler ces parcelles.

Une réunion des jardiniers a été organisée en juin 2022, autour d'un pique-nique. Ce moment a permis de belles rencontres et un échange enrichissant des connaissances de chacun. Il sera renouvelé.

En dépit de la canicule, tous ont été ravis d'une récolte généreuse de légumes bien meilleurs quand on les a cultivés soi-même !

« Jardiner reste la meilleure façon de se soigner par les plantes ! »



✿ Un pique-nique de l'été avec les jardiniers

➤ LE LYCÉE POUTRAIN

Cette année 2022, c'est Daniel Oddou qui a fait valoir ses droits à la retraite. Arrivé en avril 1981 et originaire de Serres, il commence à enseigner l'électricité de bâtiment puis la réparation de l'électroménager, le froid commercial, passant par les antennes paraboliques pour se consacrer au Bac Pro « Systèmes numériques » avant de finir avec la section CAP « Maintenance des Bâtiments de Collectivité ». Mais Daniel a eu d'autres responsabilités au sein du Lycée et c'est en 1985 qu'il prend la direction de l'internat sans réduire son poste d'enseignant jusqu'en 2015. Son investissement en tant que président de l'Association d'Éducation Populaire du lycée a permis, grâce à sa rigueur, de participer à beaucoup d'aventures dont le vélo, le ski et les entraînements de hockey avec les élèves internes sur la patinoire de Pont-du-Fossé. Et, de plus, cette année pour la première fois, 7 élèves ont pu participer à un stage de parapente avec comme objectif : arriver à être autonome au sol et de faire un vol solo, avec guidage radio-animé par M. Lamy enseignant en bois.

Bien qu'à la retraite en automne, Daniel a participé aux Olympiades du lycée la semaine de la rentrée, au cross du mois d'octobre et continue cet hiver à accompagner les enseignants lors des séances de ski.

C'est M. Julien Bonnet, (Agent de maintenance climatisation, ventilation et chauffage) dans les locaux du lycée sous la bannière du GRETA qui le remplace pour les C.A.P. Au niveau de l'enseignement général, Mme Brogniez remplace Mme Isabelle Mathieu en Français/Histoire-géo.

Les projets extérieurs font partie intégrante de l'enseignement de la section bois dont on peut retenir les réalisations suivantes :

- les trophées de l'agriculture des Hautes-Alpes qui ont été remis à St-Bonnet la veille des rencontres paysannes ;
- fabrication et pose d'un abri-voyageurs en bois massif pour la municipalité de St-Laurent-du-Cros ;
- fabrication et pose des portes de l'église Ste Agathe du Noyer ;
- fabrication et pose du bureau de la Directrice du lycée avec uniquement du bois récupéré en décharge ;
- fabrication d'une cabane pour l'E.S.F. de Chaillol ;
- fabrication d'urnes pour la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar ;
- fabrication d'un pupitre pour la commune du Forest-St-Julien ;
- petit mobilier pour la bibliothèque d'Ancele.

L'ensemble de ces projets a été finalisé en 2022, certains ayant pris du retard (période COVID).

RÉSULTATS DES EXAMENS DE JUIN 2022

- Diplôme National du Brevet : 78,28 % de réussite.
- CAP MIS (Monteur Installateur Sanitaire) : 100 % de réussite.
- CAP MBC (Maintenance Bâtiments Collectivités) : 100 % de réussite.
- Mention complémentaire Énergies Renouvelables Option Thermique : 100 % de réussite.
- BAC PRO TMA (Technicien Menuisier Agenceur) : 100 % de réussite.
- BAC PRO SN (Systèmes Électroniques Numériques) : 100 % de réussite.
- BAC PRO TISEC (Technicien en Installation des Systèmes Énergétiques et Climatiques) : 1 seul élève non reçu pour les 2 CAP.

Projets en interne : le CAP « MBC » participe à améliorer la qualité de vie dans le lycée par la réalisation d'un jardin potager en permaculture, de récupérateurs de pluie, de restanques, de barrières de sécurité. À noter aussi, pour la deuxième année consécutive, la participation des élèves à l'opération « NETTOYAGE NATURE » autour du lycée et de Pont-du-Fossé. Cette démarche entre dans le cadre du label E3D, démarche de labellisation qui reconnaît et encourage les établissements scolaires s'engageant dans une démarche globale de développement durable.

Depuis janvier 2023, un partenariat avec le 4^{ème} RCH de Gap permet la mise en place de la seule classe Défense du département. Ainsi, certains élèves pourront découvrir la défense nationale à travers les différentes unités militaires en PACA, les métiers de l'armée, les chemins de mémoire à Briançon et, pourquoi pas, trouver un stage de formation. L'année 2023 verra aussi la mise en œuvre d'un grand chantier de rénovation de l'Internat (datant de 1992) : les travaux s'échelonnent du printemps à la toussaint 2023. Cet investissement d'un montant de 1,3 million d'euros permettra la réfection totale des chambres, salles de bains, WC, menuiseries extérieures et mobilier intérieur et est subventionné en partie par la Région et le Département. La section bois se réserve uniquement la fabrication et la pose des tablettes de chevet. Les internes seront relogés dans des structures extérieures au lycée pendant toute la durée du chantier mais prendront leurs repas au self du lycée.

Le lycée est assujéti à recevoir la taxe d'apprentissage permettant d'investir dans le matériel pédagogique pour la formation. www.lyceepoutrain.fr

➤ DES ÉLÈVES DU LYCÉE POUTRAIN S'INFORMENT SUR LE RÔLE D'ÉLU MUNICIPAL

Cet automne, les élèves de la classe de CAP 2^e année des filières IMTB (Interventions en Maintenance Technique du Bâtiment) et MIS (Monteur en Installations Sanitaires) du lycée Poutrain se sont rendus à la mairie de la commune dans le cadre de leur programme d'éducation civique. À l'initiative de leur enseignante, Madame Brogniez, ils ont rencontré deux élues, Josiane Arnoux et Monique Janik, première et troisième adjointes, ainsi que Stéphane Lagier-Aubert, agent administratif. L'objectif de la rencontre était d'échanger sur le thème « être citoyen ». Durant cette rencontre, Josiane et Monique ont partagé leurs expériences d'élues. Ensuite Stéphane Lagier-Aubert les a informés du processus d'entrée dans la citoyenneté qu'est la Journée Défense et Citoyenneté. Il s'en est suivi un échange fort intéressant entre les jeunes et les élues : certains élèves ont émis leurs désirs et interrogations sur l'organisation du territoire dans lequel ils aimeraient être pris en compte. Leurs interlocutrices leur ont clairement exposé les enjeux et contraintes avec lesquels le conseil municipal doit composer. Les échanges ont été riches en enseignements pour les élèves. De retour au lycée et nourris de leur expérience, les élèves de CAP 2^e année ont organisé un débat fort bien mené autour de la question des aménagements en zone rurale et des populations qui y vivent.

L'an prochain, les nouveaux élèves de CAP 2^e année se rendront très probablement à la mairie afin de pouvoir échanger avec les acteurs municipaux et de prendre conscience de ce que cela représente d'être citoyen.



Des élèves du lycée Poutrain à la mairie

☀ Vie locale & Associations

➤ LE CLUB FRUSTELLE

Nos adhérents ont été bien peu nombreux à fréquenter le club, cette année encore.

Les réunions du jeudi se sont tenues dans la salle de la médiathèque, le temps des travaux de la Maison de la Vallée. Ces après-midis de partage autour de jeux de cartes, de scrabble et vers 16h une tarte maison, un café, un thé, un jus de fruit offerts par le Club, sont des instants sympathiques et conviviaux.

La présidente déplore juste que sur les 57 adhérents, seuls quelques-uns viennent régulièrement.

ACTIVITÉS DU CLUB DE FRUSTELLE :

- Mars : un atelier mémoire organisé par le Pôle de Santé ;
- Juin : participation au Festival Retour du Monde ;
- Juillet & août : organisation de la buvette au profit du Club lors d'un Marché Artisanal ;
- Octobre : repas de la chèvre à l'Hysope ;
- Décembre : repas de Noël au Pascarel.

AVEC LE MOUVEMENT "GÉNÉRATIONS MOUVEMENTS FÉDÉRATION" DES HAUTES ALPES

- Avril : Concours de Belote à Chabottes ;
- Mai : Journée de la Forme à la Roche-des-Arnauds ;
- Juin : Journée de l'Amitié à Notre-Dame du Laus et concours de belote et de boules au Plan d'eau de St-Julien ;
- Juillet : Sortie au lac de Monteynard ;
- Octobre : Journée dans le Vercors et séjour Zen de 3 jours à Chorges.

AVEC LE LE CLUB DU SECTEUR CHAMPSAUR VALLGAUDEMAR

- Mai : Sortie à la Barben.

Les adhérents du Club de Frustelle ont hâte de se retrouver l'an prochain dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée qui aura fait peau neuve et autour d'un bon petit repas.



☀ Le repas de Noël du club Frustelle



☀ Le repas de la chèvre du club Frustelle

➤ L'ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE ET RURALE, ASCR

L'Association Sportive Culturelle Rurale de St-Jean-St-Nicolas (ASCR) a vécu une année 2022 riche en événements après 2 années difficiles liées à la pandémie.

Tout d'abord, en juin, l'association a pu fêter ses 50 ans (création 1971) avec le spectacle de fin d'année réalisé par les adhérents des activités (annulé aussi depuis 2 ans), avec une exposition rétrospective de toutes ces années et avec un buffet convivial et musical. Beaucoup d'adhérents ont répondu présents.

Au début de l'été, en raison des travaux de requalification de la Maison de la Vallée, l'association a dû chercher d'autres salles pour pouvoir proposer certaines de ses activités, à la rentrée de septembre.

La Commune de St-Léger-les-Mélèzes a bien voulu mettre à disposition, gracieusement, sa salle des fêtes et sa salle de sport jusqu'à la fin des travaux. Après quelques ajustements, notamment le déménagement du matériel sportif, tout s'est bien déroulé et des activités ont repris en septembre sur St-Léger.

En mars, un sondage de la Communauté de Communes auprès de la population fait apparaître un déficit de place en accueil de loisirs 3-5 ans. L'association se penche sur ce résultat et se tourne vers la commune pour travailler sur ce dossier et trouver les solutions à envisager.

C'est ainsi que naît l'accueil de loisirs 3-5 ans agréé pour 12 enfants. L'ALSH accueille désormais les enfants de 3-12 ans.

Après la réfection des locaux de l'ancienne trésorerie par le personnel technique communal, tout le matériel et les jeux éducatifs nécessaires au bon fonctionnement, sont achetés avec l'aide financière de la CAF et du SDJES.

Le mercredi 14 décembre, les petits ont pu intégrer les nouveaux locaux tout neufs et bien équipés.

Les périodes de fonctionnement sont les mêmes pour tout l'accueil de loisirs :

- les mercredis à la journée et 1 semaine à chacune des petites vacances (Toussaint, Hiver, Printemps) ;



☀ Les enfants de l'ALSH en camp à Lalonde

- 5 semaines l'été, avec des programmes à thèmes très variés qui permettent aux enfants d'explorer des horizons très divers par le biais d'activités manuelles, sportives, d'œuvres collectives, de jeux etc.

Toutes ces activités s'inscrivent dans une progression pédagogique essentielle au développement de l'autonomie, de la socialisation et du savoir vivre ensemble. L'aspect coopératif est mis en avant afin de valoriser l'implication de chacun et l'entraide.

Des sorties avec intervenants extérieurs sont mises en place pour compléter les activités en fonction des thématiques.

À la rentrée de septembre, Le nombre d'adhérents est redevenu identique à celui des années qui ont précédé la pandémie, pour les multiples activités culturelles et sportives proposées aux enfants et adultes. L'ASCR ne peut que se réjouir de ce constat !

Le dépliant des activités est mis en ligne dès le mois de juillet sur facebook, envoyé par mail à tous les adhérents déjà inscrits et mis à disposition sur papier.

Pour tous renseignements contacter David directeur ou Élodie animatrice-secrétaire

Tél. fixe : 04 02 55 93 41 - Portable : 06 51 51 73 00

Mail : ascr05260@gmail.com



➤ LE MUSÉE DU MOULIN ET DE L'ÉCOLE D'AUTREFOIS

L'histoire du Moulin résumée en quelques lignes, écrites par Robert FAURE.

C'est en 1303 que nous trouvons les premières traces du moulin de « Pontis Fossati » (Pont-du-Fossé) quand le roi du Dauphiné Humbert 1^{er} vient s'installer pour ses séjours d'été à Montorcier.

Le moulin est en pleine activité au 14^e siècle. En 1334 Jean de Montorcier paye une redevance annuelle pour son moulin appelé « Prat ou Pré du Fossat ». Entre 1334 et 1698 le moulin change huit fois de propriétaire.

En 1760 à la suite d'une crue, le Drac change de direction et passe vers le village de Pont-du-Fossé.

En 1781 une digue est construite et une prise d'eau est aménagée. Une « tournée » est creusée pour amener l'eau au moulin.

En 1801 le moulin sert de lieu de ralliement à la secte des Patarons hostiles au Concordat de Napoléon.

En 1812 les bâtiments sont aménagés tels qu'ils sont actuellement.

En 1852 le meunier fait installer à l'arrière du moulin une scierie qui fonctionne également à la force de l'eau.

En 1914 le moulin tient lieu de mairie pour la commune de St-Jean-St-Nicolas.

En 1930 le propriétaire du moulin capte les eaux de la tournée dans des canalisations munies de turbines pour notamment fabriquer de l'électricité.

En 1950 la concurrence industrielle a raison de la meunerie.

Les bâtiments sont municipalisés pour permettre la création en 1987 d'un musée des arts et traditions populaires du Haut Champsaur où sont exposés les objets relatifs à la vie d'antan dans le Champsaur.

Il se visite du lundi au vendredi de 14 h à 17 h.

L'École d'Autrefois située à Saint-Jean, nous fait revivre ce que fut l'éducation scolaire au début des années 1900.

Elle se visite sur rendez-vous et les jeudis après-midi pour une heure de classe comme autrefois avec dictée, écriture au porte-plume et encre violette.

L'association est gérée par les bénévoles qui organisent (vide greniers, fête gourmande) et participent à différentes manifestations pendant l'été.

➤ L'AAPPMA LA TRUITE DU HAUT-CHAMPSAUR

La saison 2022 restera pour notre association une année marquée par plusieurs événements, inhabituels pour certains et de renouveau pour d'autres.

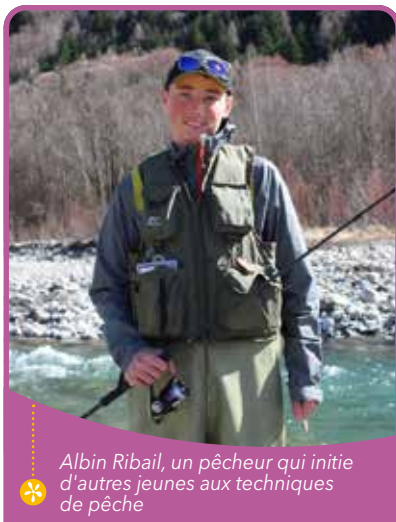
Parmi les événements inhabituels, la sécheresse de cet été nous a révélé une dépendance totale de notre activité aux éléments naturels et aux désordres liés au changement climatique. En ce qui nous concerne, la plupart des ruisseaux et torrents principaux et la partie du Drac que nous gérons ont souffert de ce manque d'eau mais n'ont pas connu d'assèchement complet. Toutefois, nous ne pourrions en mesurer l'impact réel qu'après l'ouverture début mars. Mais cela nous amène à continuer à être vigilants quant aux débits minimaux que doit assurer le Canal de Gap à la prise d'eau des Ricous. Nous maintiendrons une surveillance régulière grâce aux bénévoles d'une commission chargée de cette tâche et interviendrons chaque fois que nécessaire auprès du Canal de Gap.

Parmi les événements de renouveau, nous faisons bien sûr référence à la fête de la pêche organisée début juin, après deux ans d'interruption. Elle a pu avoir lieu notamment grâce à des subventions obtenues auprès des mairies de St-Jean-St-Nicolas et de Chabottes. Merci à eux pour leur



Les membres de l'association de la pêche

✿✿ Vie locale & Associations



Albin Ribail, un pêcheur qui initie d'autres jeunes aux techniques de pêche

aide précieuse. Cela a permis de financer notamment l'achat de lots et récompenses pour tous les enfants ayant participé à cette journée. Ils étaient plus de 50, accompagnés de leurs parents. L'ensemble des achats effectués grâce à ces subventions autour de cette journée ont été effectués auprès des commerçants locaux. Nous souhaitons que certains de ces enfants

puissent ainsi continuer à pratiquer cette belle activité en contact immédiat de la nature.

À noter aussi la présence et participation de jeunes pêcheurs à notre assemblée générale annuelle tenue en novembre. Cela incite à l'optimisme quant à la pérennité de l'association.

Un grand merci à l'ensemble des bénévoles assurant son bon fonctionnement, au gérant du bar des Estèves à Chabottes et à l'Office du Tourisme du Champsaur-Valgaudemar qui assurent la vente des cartes de pêche, à la famille Combes pour nous avoir accueillis et mis gratuitement à disposition ses installations au camping du Diamant et aux élus qui nous soutiennent.

Rendez-vous début mars pour l'ouverture.

➤ LES GRIFFES DE L'OURS REPRENNENT DU POIL DE LA BÊTE

Alors que la saison précédente avait été ponctuée par les couvre-feux réduisant les entraînements, la saison 2022 a été normale : deux entraînements par semaine pour une saison de quatre mois et demi sur les patinoires de Merlette et Pont-du-Fossé.

De nombreux enfants ont rejoint le club, notamment des petits, ce qui a permis d'avoir une bonne dynamique lors des entraînements et de combler le départ des plus grands.



Une équipe de hockey

Deux déplacements aux Orres et deux matchs retour à Merlette, avec les deux matchs traditionnels de gala à Pont-du-Fossé durant les vacances de février, ont bien animé la saison et toujours dans la convivialité.

La réouverture de la patinoire de Saint-Jean Montclar, cet hiver, offrira certainement le plaisir d'aller y disputer quelques rencontres.

➤ L'ASSOCIATION : LES AMIS DE L'ÉGLISE DE CHABOTTONNES

Chabottonnes est un hameau situé au cœur de la vallée du Champsaur, rattaché à la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas. Au cœur du hameau, se trouve un élément du patrimoine de la vallée, l'église de Saint Benoît, construite entre la fin du X^e et du début du XI^e siècle qui a subi au fil de son histoire, dégradations et incendie.

Malheureusement, malgré des mesures de préservation prises par la commune, l'ouvrage se dégrade, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur.

L'Association veut, avant tout, œuvrer pour la conservation de cet élément architectural du bocage champsaurin et s'est constituée pour sa restauration. La municipalité de Saint-Jean-Saint-Nicolas soutient le projet et nous pousse à nous organiser pour le faire avancer.

Notre association est laïque, son but est de rassembler toutes celles et tous ceux qui veulent préserver le patrimoine architectural du village et le rendre visible au plus grand nombre.

COMMENT NOUS SOUTENIR ?

Vous pouvez aider l'association de plusieurs manières, l'une n'excluant pas les autres :

- en adhérant à l'association (10 €/an)*: cela vous permettra de vous tenir informé(e)s sur nos activités, de participer aux réunions et de nous faire profiter de vos idées et de votre expérience ;
- en faisant un don* qui permettra de financer des études, certains travaux et de rechercher des aides ;
- en participant aux travaux selon vos compétences, lorsque nous en aurons besoin.

*L'association étant déclarée à la préfecture, vous pouvez obtenir des réductions d'impôts à hauteur de 60 % de la valeur de votre adhésion ou de votre don. Un reçu vous sera envoyé.

COMMENT NOUS CONTACTER ?

• Pour toute question, demande ou information, n'hésitez pas à nous joindre par mail : amisdeleglisedechabottonnes@gmail.com ou via Facebook : amis.eglise.chabottonnes

• Pour vos dons :

La Banque Postale :

IBAN : FR31 2004 1010 0826 2160 1F02 952

• Pour vos courriers :

M. David VEIT - Association des amis de l'église de Chabottonnes - 2340, route de Chabottonnes 05260 Saint-Jean-Saint-Nicolas

> SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EXPLOITATION DE LA NAPPE ALLUVIALE DU DRAC (SIENAD)

Créé en 2012, constitué à l'origine par 5 communes du Champsaur (St-Léger-les-Mélèzes, Chabottes, St-Jean-St-Nicolas, St-Laurent-du-Cros, Forest-St-Julien) il est rejoint en 2018 par l'agglomération de Gap-Tallard-Durance. Le SIENAD a pour mission l'exploitation de la nappe du Drac en vue de la production d'eau potable destinée aux populations du Champsaur et du Gapençais.

Ainsi, après 10 ans, le 1^{er} décembre 2022, les 5 communes du Champsaur sont alimentées en eau potable par la nappe phréatique du Drac au lieu-dit les Choulières à St-Léger-les-Mélèzes.

Les travaux réalisés en 2022 par le SIENAD ont notamment consisté à raccorder le puits des Choulières aux réseaux d'eau potable des communes. À cet effet, 3 stations de pompes ont été construites et 3 km de canalisations ont été posés.

D'un montant total de l'ordre de 1 400 000 € TTC, cette opération financée à 80 % par l'Agence de l'Eau et le Département permet de sécuriser durablement l'approvisionnement en eau des communes et de desservir la population avec une eau potable d'excellente qualité. Note commune a contribué à hauteur de 54 446,15 €.

Pour mémoire, la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas a un droit d'eau de 4 litres seconde et deux délégués sur 20 siègent dans le syndicat.



> CENTRE DE SECOURS

Le centre de secours de St-Jean-St-Nicolas a un secteur de premier appel composé de 3 communes (Ancelle, St-Léger-les-Mélèzes, St-Jean-St-Nicolas) comptant 36 sapeurs-pompiers volontaires sous le commandement du capitaine Cédric Galland et de son adjoint l'adjudant-chef Florian Nicolas.

Pour l'année 2022, l'activité opérationnelle du centre de secours est en hausse avec 273 demandes de secours dont la majorité s'est déroulée en journée contre 245 en 2021 soit une augmentation de 11 %.

Ces interventions se déclinent de la façon suivante :

- 219 interventions secours à personne ;
- 13 accidents de la circulation ;

- 22 interventions incendie ;
- 19 opérations diverses.

Sur ce total d'interventions, 16 interventions ont été réalisées sur le secteur d'Orcières et 33 sur le secteur de St-Bonnet-en-Champsaur.

Nous retiendrons pour cette année 2022, les feux de forêts ayant touché la vallée du Champsaur au mois de mars avec 8 départs dont 1 sur notre secteur de premier appel sur la commune d'Ancelle avec environ 24 hectares qui ont brûlé.

Le mot du chef de centre : « **Je suis fier de commander ce centre de secours composé de femmes et d'hommes, pompiers volontaires s'investissant 24H/24, sans relâche, sans compter, avec détermination pour assurer votre sécurité. En cette nouvelle année, recevez tous mes vœux de bonheur, de santé et de réussite.** » Capitaine Cédric Galland

> L'ASA DU CANAL DE GAP RÉALISE DES TRAVAUX ÉCOLOGIQUES AUX RICOUS

Ceux qui fréquentent les bords du Drac ont pu observer en cette fin d'été et jusqu'à l'automne 2022 une reprise de travaux aux Ricous sur la prise d'eau de l'ASA du Canal de Gap. Il s'agissait de renforcer par un blindage en acier spécifique, toutes les parties de cet ouvrage en béton qui sont au contact des solides tels que galets et sédiments déplacés par les eaux du Drac.

Il faut savoir que chaque année, pas moins de 40 000 m³ de ces solides circulent et viennent inévitablement éroder les bétons de la prise d'eau, d'où le besoin de ces travaux de blindage qui se traduit par la pose de plaques d'acier. Un autre volet des travaux a concerné cette fois, la passe à poissons. Rappelons que ce dispositif est indispensable à la migration de la faune piscicole mais aussi à la restitution du débit réservé ou écologique.

Malheureusement, plusieurs erreurs de conception portaient atteinte à une exploitation normale de cet ouvrage. Ce dysfonctionnement a été relevé par les services de l'ASA. C'est pourquoi des travaux ont été étudiés et classés prioritaires par l'ASA. Désormais, Stéphanie Réallon dont la famille habite la commune et est gestionnaire de la prise d'eau depuis trois générations, exploite un ouvrage écologique car transparent aux écoulements des sédiments et permettant la libre migration piscicole.



➤ LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque, ouverte depuis 4 ans, est un succès. C'est un lieu de culture, de convivialité et de partage ouvert à tous. Un lieu agréable où l'on peut lire, jouer, travailler, se retrouver entre amis ou en famille, quel que soit son âge. Deux bibliothécaires, salariées de la commune à temps partiel et des bénévoles assurent son fonctionnement quotidien : choix des documents, leur entretien et leur équipement, permanences, assistance aux usagers, accueil des classes, mise en place d'animations et d'expositions, relations avec les partenaires, en particulier les autres médiathèques du territoire et la Bibliothèque Départementale qui soutient financièrement plusieurs festivals. Environ 8000 documents sont consultables dans les rayons de la médiathèque : livres, jeux, DVD, magazines. L'inscription à la médiathèque (gratuite pour les enfants, 10 € par an pour la famille) permet l'emprunt de ces documents mais aussi l'accès à la médiathèque numérique des Hautes-Alpes, Culturicimes : livres, presse, musique, jeux vidéo, apprentissages, patrimoine, documents consultables en ligne. Tous les 2 mois de nouveaux documents arrivent à la médiathèque. Tous les 6 mois, 400 livres sont inter-changés. Tous les 4 mois, 250 DVD. Tous les 3 mois, 30 jeux, en partenariat avec l'association Ludambule. Chaque année le fonds propre de la médiathèque est enrichi par l'achat de nouveaux documents. Concernant les animations en 2022, une riche programmation a été proposée tout au long de l'année dont des propositions culturelles en collaboration avec plusieurs partenaires. Parmi ces animations rappelons : Passion chocolat au printemps en partenariat avec le lycée professionnel Poutrain et la chocolaterie Siat. En juillet Partir en livre, un festival autour du livre jeunesse, avec des rencontres d'auteurs et des spectacles, en partenariat avec 5 autres médiathèques du territoire. En août, la médiathèque était présente lors du festival L'écho des Mots. En octobre, l'écrivaine et journaliste Caroline Audibert a été reçue lors du festival Lignes de Crêtes, festival autour de la montagne qui avait pour thème en 2022, « les femmes et la montagne ». Un festival porté par 8 médiathèques et la communauté de communes. En novembre, place aux familles avec des ateliers, des spectacles lors du festival Lire et Grandir en Famille porté par 5 médiathèques et le centre social Planète Champsaur Valgo.

QUELQUES CHIFFRES :

- **Fréquentation : 8500 personnes en 2022**
- **18 500 prêts de documents**
- **8300 documents à disposition : 54 % en fonds propre, 46 % prêtés par la Bibliothèque départementale.**
- **230 nouveaux inscrits**
- **810 emprunteurs réguliers, auxquels il faut rajouter les scolaires, les centres de loisirs, les vacanciers...**

Depuis février 2023, les horaires ont été amplifiés. Angeline, Isabelle et Jacqueline vous accueilleront du lundi au samedi. En mars et avril, la médiathèque proposera des animations autour des métiers du livre avec une exposition sur la reliure des Archives départementales et de livres d'artistes de la Bibliothèque départementale.

➤ L'ÉCHO DES MOTS

17^e édition

Cinq jours de fête pour savourer les mots, partager des moments intenses, des émotions, des rires et des fous rires et faire des rencontres inoubliables.



- **Les Spectacles** : 22 compagnies invitées, pour 47 représentations. Le grand chapiteau de 250 places a été doublé cette année d'un deuxième de 120 places et un espace naturel « La clairière » afin d'accueillir le public et les artistes dans de bonnes conditions de jeu et de partage.
- **Les Ateliers et animations** : 32 propositions gratuites et différentes ont donné vie à ces espaces sur des thèmes artistiques, créatifs, ludiques, avec une fréquentation importante, encadrées par des professionnels et/ou des bénévoles.
- **Une fréquentation générale record** : 3777 entrées payantes soit un taux de remplissage de 97,5 %. Un public nombreux est venu profiter des espaces gratuits (ateliers, animations,...) estimé à 7500 personnes sur l'ensemble du festival.



- **Festival éco citoyen** : Comme les années précédentes, le festival utilise du papier recyclé et travaille avec des sociétés installées à proximité de l'évènement pour la communication, et utilise des verres réutilisables et recyclables pour ses espaces buvette et restauration. Enfin, toujours une volonté forte de mettre en valeur les producteurs locaux à travers leurs produits, que ce soit à la buvette (jus de fruits, bières locales) mais aussi au niveau des petits déjeuners et repas.
- **Bénévoles** : Merci aux 60 bénévoles engagés et les différents artistes qui ont œuvré à la réussite de l'évènement.

➤ GRAND FORMAT

Exposition de photos permanente en plein air de juin 2022 à mai 2023



Le vernissage de cette nouvelle exposition a eu lieu en ouverture du festival Retour du Monde en présence de nombreux élus et invités. Pour cette exposition la mairie travaille en étroite collaboration

avec l'Echo des Voyageurs.

Les trois expos de cette année :

- **Caroline RIEGEL** : nous fait voyager à la rencontre des sourires des nonnes du monastère de Tungri au Zanskar.
- **Cathy BERNOT** : Un hymne à la beauté de la nature avec un regard différent sur ce qui nous entoure, de l'insecte insignifiant à la majesté d'un vieux chêne.
- **Loïc TERRIER et Jonathan LUX** : nous permettent de rencontrer les chameliers nomades de Mauritanie.

Cathy BERNOT sera présente début mai à Pont-du-Fossé pour différentes activités autour de son exposition photos sur le site de base de loisirs et à la Médiathèque.



➤ RETOURS DU MONDE

Festival du film d'aventures et d'histoire vécues organisé par l'association 'L'Echo des Voyageurs'

La 7^e édition du festival a eu lieu du 31 mai au 4 juin à la base de loisirs du Chatelard avec Lionel Daudet comme parrain pour cette édition. Dix-sept films ont été projetés sur 150 visionnés en préparation du festival. Environ 2000 spectateurs ont assisté aux projections ainsi que 600 scolaires du Champsaur Valgaudemar. 40 bénévoles ont aidé à la réalisation de cet événement.



PALMARÈS DE CETTE ÉDITION 2022 :

Prix du jury : Zanskar, les promesses de l'hiver de **Caroline RIEGEL**

Prix du Public :

Requin'Roll d'Armel RUY

Prix Graine de Voyageur :

Une respiration autour du Monde de **Guillaume Nery**

La 8^e édition aura lieu du 30 mai au 3 juin 2023 à la Base de Loisirs du Chatelard.



➤ ALP RIVER ROCK



L'association "Alp River Rock"

a organisé avec le soutien de la Mairie, son premier festival les 15 et 16 juillet 2022. Ce sont 10 groupes qui se sont succédés à la base de loisirs du Chatelard avec divers styles musicaux allant du blues au rock en passant par du métal et du hard rock. Le samedi soir en clôture du festival un feu d'artifice financé par la Mairie a été tiré sur le stade devant quelques milliers de spectateurs, suivi d'une soirée dansante animée par un DJ. La 2^e édition se tiendra les 15 et 16 juillet. Une trentaine de bénévoles ont œuvré pour la réussite de ce festival.

➤ REMERCIEMENTS

Un grand merci aux services administratifs et techniques de la Mairie, à tous les bénévoles, aux associations, aux partenaires publics et privés, au public toujours plus nombreux de permettre à notre commune d'accueillir tous ces événements qui participent grandement à sa notoriété.

➤ LE TRIATHLON DU CHAMPSAUR

L'association Gap Hautes-Alpes Triathlon a organisé une épreuve sportive sous la dénomination de 1^{er} Triathlon du Champsaur, le 11 septembre 2022. Cet événement, parrainé par la Fédération Française de Triathlon avait son point central au plan d'eau du Champsaur et proposait 2 formats de courses sur la même journée, à savoir une compétition distance Olympique en solo ou en relais, et une autre sur une distance découverte en solo. Cette première édition a été un franc succès avec 447 concurrents inscrits.

Notre commune s'est associée à cet événement par l'intermédiaire de plusieurs bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de la course de vélo qui a traversé notre commune. La 2^e édition de cet épreuve aura lieu le 10 septembre 2023.





Des projets importants

➤ PETITES VILLES DE DEMAIN

Depuis le mois de mai 2021 la Communauté de communes du Champsaur Valgaudemar et la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur sont labellisées au titre du programme « Petites villes de demain » qui vise à améliorer la qualité de vie dans les petites centralités et leurs territoires en revitalisant les centres-bourgs. À l'échelle du Champsaur Valgaudemar, le bassin de vie est organisé autour du bourg principal de Saint-Bonnet-en-Champsaur ainsi que de quatre communes concentrant commerces et services dans des proportions plus contenues, des « bourgs-relais » dont fait partie Saint-Jean-Saint-Nicolas.

Pour appuyer le développement de part et d'autre du territoire il est donc nécessaire de conforter le rôle des bourgs-relais tout en donnant les moyens à la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur de conforter son rôle de centralité à l'échelle du Champsaur Valgaudemar. C'est l'objet de la première phase du programme « Petites villes de demain » sur le territoire, construire une stratégie s'appuyant sur des études prospectives et opérationnelles afin de cibler les thématiques et projets structurants permettant de répondre aux besoins actuels et futurs du bassin de vie.

C'est dans cette optique qu'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est en cours d'élaboration pour les communes qui comme Saint-Jean-Saint-Nicolas porte un projet de revitalisation de leur centre-bourg. Ces espaces sont aujourd'hui souvent à moderniser, les processus d'urbanisation des décennies précédentes ont permis le développement périphérique de nos communes en délaissant parfois les fonctions essentielles qui sont celles des centres. On pense notamment à la vie sociale et économique qui s'y tient.

Aujourd'hui, de nouveaux enjeux se présentent et la revitalisation urbaine est un élément essentiel pour y apporter une réponse. Cette revitalisation doit permettre de redonner de l'attractivité aux centres-bourgs, à la fois sur le plan économique mais également sur le plan résidentiel, social, patrimonial, urbain...

L'habitat est un élément particulièrement important pour revitaliser les centres-bourgs, à tel point qu'il est parfois désigné comme « clé de voûte » de ces processus. Face aux enjeux écologiques, il n'est plus possible d'envisager un développement démographique et urbain en consommant une trop grande quantité de foncier non-bâti. Progressivement, la loi change donc pour encadrer de façon plus déterminante cette consommation foncière. Le renouvellement urbain apparaît comme une solution pour pallier pour une part à ces restrictions.

C'est donc dans cette perspective que la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas s'inscrit en participant à l'étude habitat en cours sur le territoire. **Cette étude doit permettre de déployer à l'horizon fin 2023 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), dispositif visant à aider les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants dans la rénovation de leurs**

logements. Ces aides aux particuliers pour la rénovation du parc de logements privés s'accompagnent de projets menés par la municipalité et ciblés sur le centre-bourg pour accompagner cette « montée en gamme » de l'existant.

La commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas a d'ailleurs depuis plusieurs années déjà entamé un travail de requalification et de revitalisation de son centre-bourg auquel habitants et touristes de passage sont certainement déjà sensibles. Le programme « Petites villes de demain » vient donc encourager et structurer cette dynamique déjà impulsée par les élus du conseil municipal actuel et des deux mandatures précédentes, depuis 2008.

➤ LE PROJET D'HABITAT DE LA RUE DE LA TOURNÉE

Lors des vœux du maire, ce projet d'habitat de la rue de la Tournée, qui est en réflexion depuis plusieurs années, a été évoqué.

Une commission d'élus s'est constituée pour y travailler régulièrement, afin d'avancer.

QUEL EST CE PROJET ?

Nous ne sommes pas précurseurs en la matière, de nombreux exemples émergent çà et là. Le constat est le suivant : la population vieillit, les personnes souhaitent rester dans leurs murs le plus longtemps possible, mais la maison n'est pas toujours adaptée ou trop éloignée ou trop isolée.

La commune est propriétaire d'un terrain d'environ 6000 m² rue de la Tournée, en plein centre de Pont-du-Fossé. La voirie est accessible, les commerces et le centre de santé (médecins, kinés, infirmières, pharmacie) à portée de main, de même que l'arrêt des bus menant à Gap.

La problématique étant posée vers quel projet aller : mélanger les générations, quel type de logements T2, T3, quel financement ?

De nombreux contacts ont été pris, notre projet intéresse.

Plusieurs personnes souhaitant participer à la réflexion et à la définition de cet habitat, se sont fait connaître.

Si vous-même êtes intéressé pour maintenant ou pour plus tard, contactez-nous en mairie.

Toutes les bonnes volontés seront bienvenues !



La communauté de communes du Champsaur Valgaudemar

➤ QUATRE PROJETS STRUCTURANTS PORTÉS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHAMPSAUR VALGAUDEMAR

• Aire de covoiturage de Pont-du-Fossé



Ce projet porté par l'intercommunalité depuis plusieurs années doit aboutir cette année 2023. Cet aménagement est dans la lignée des aires de covoiturage aménagées de

Pont de Frappe et de l'Oratoire. L'aire sera aménagée au niveau du parking de la communauté de communes, à l'entrée du village pour environ 23 places de stationnement.

• Centre de secours de « Saint-Jean »

Le centre de secours de « St-Jean » intervient également sur les communes de Saint-Léger-les-Mélèzes et Ancelle. Il a déjà fait l'objet d'agrandissement pour apporter plus de confort et de fonctionnalité mais les locaux répondent difficilement aux nouveaux besoins, notamment en matière de vestiaires. Par ailleurs, le nouveau camion ne peut pas entrer dans le garage ! L'appel d'offres a été lancé cet automne 2022. Les travaux doivent commencer fin avril 2023.

• Zone d'Activité des Foulons

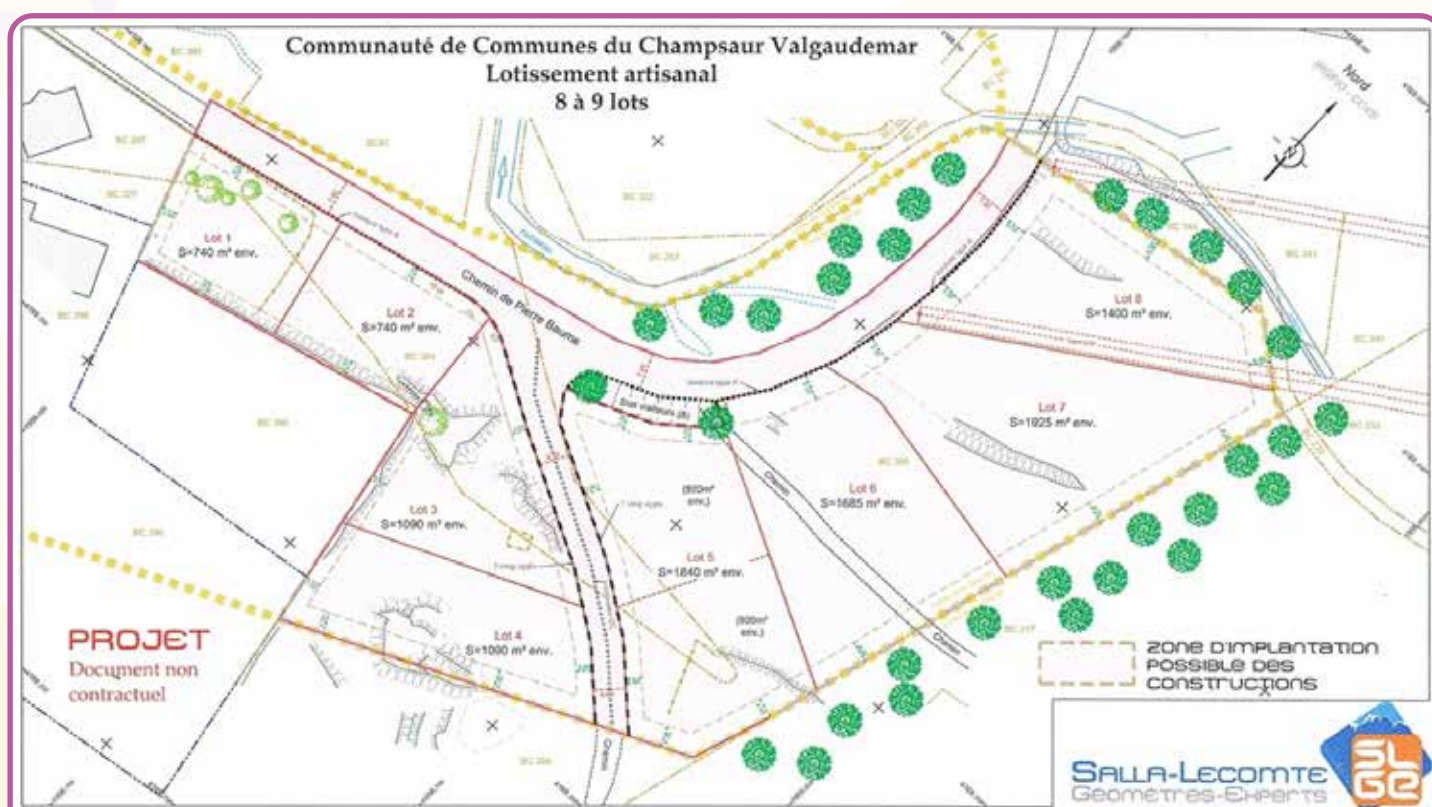
Toutes les études sont terminées et toutes les autorisations administratives sont favorables. L'appel d'offres a été lancé dans l'automne. Les travaux doivent débuter ce printemps 2023. L'entreprise SATP et Collas ont remporté le marché. La zone comprend 9 lots de 740 à 1925 m².

À titre d'information, une procédure de défrichement a dû être engagée avec comme mesure de compensation, la plantation de 400 arbres sur une parcelle communale située aux Ricous.

• Voie douce

Ce projet est né d'une volonté de construire une « colonne vertébrale » de la mobilité douce de la vallée. L'objectif poursuivi est touristique en créant une offre de découverte du territoire en vélo et à pied, mais également en direction des habitants en proposant un itinéraire en site propre qui relie divers points d'intérêts et villages de la vallée, proposant une alternative à l'utilisation de la voiture pour des trajets courts. À ce jour, les 4 premiers kilomètres réalisés se trouvent entre le village de Saint-Bonnet et le plan d'eau du Champsaur. Le revêtement est fait en « stabilisé » roulant. Le tour du plan d'eau a été réalisé en enrobé pour permettre la pratique des rollers, ski roue, poussettes, fauteuil roulant...

Le deuxième tronçon mis en œuvre sera celui entre le village de Pont du Fossé et la base de loisirs d'Orcières. Les études sont en cours, ainsi que les contacts avec les différents propriétaires concernés qui pour Saint-Jean-Saint-Nicolas ont donné leur accord.





Le Jeu des 1000 €



Le Jeu des 1000 euros de FRANCE INTER, présenté par Nicolas Stoufflet

**VIENDRA DANS NOTRE COMMUNE
LE 16 MAI 2023 !**

Pour assister aux enregistrements ou participer au jeu, il suffit de vous présenter
MARDI 16 MAI 2023 À LA SALLE JEAN-PAUL REYNIER

Cinq émissions seront enregistrées, en deux sessions.

Sélections et enregistrements à 17h00 (adultes) et 18h30 (adultes et spécial jeunes)

Le jeu est accessible à tous, sans inscription ni obligation de participer. Il est inutile de s'inscrire à l'avance : la sélection des candidats au Jeu des 1000 euros s'effectue sur place, à l'ouverture des portes, avec le public.

**ENTRÉE LIBRE
ET GRATUITE !**
dans la limite des places
disponibles

INFOS MAIRIE :

> Adresse : **Pont-du-Fossé - 05260 Saint-Jean-Saint-Nicolas**

> Téléphone : **04 92 55 92 80**

> E-mail : **mairie@st-jean-st-nicolas.fr**

> Site internet : **st-jean-st-nicolas.fr**

> **Horaires d'ouverture :**

Lundi : 8h > 12h & 14h > 17h

Mardi : 8h > 12h

Mercredi : 8h > 12h & 14h > 17h

Jeudi : 8h > 12h

Vendredi : 8h > 12h & 14h > 17h

Gilbert APPLANAT, Josiane ARNOUX, Daniel AUBERT, Thierry BAUD, Edwige BELLUE, Bertrand BREILH, Marc-André DABAT, Isabelle DE COLOMBEL, Vincent DE TRUCHIS, Cédric GALLAND, Monique JANIK, Stéphane LAGIER-AUBERT, Jean-Pierre MARTIN, Bettina MÉCHIN, Rodolphe PAPET, Nicolas PASCAL, Éloïse RIBAIL, Sébastien SOULIGNAC, Angeline VAN NECK ont participé à la rédaction de ce bulletin municipal n°18 qui retrace l'année 2022.

Éditeur : Mairie de Saint-Jean-Saint-Nicolas

Rédacteur : Josiane Arnoux

Directeur de publication : Rodolphe Papet

Comité de direction : Mairie de Saint-Jean-Saint-Nicolas

Conception & Impression : FI Communication à Gap

PUBLICATION ANNUELLE TIRÉE À 800 EXEMPLAIRES.